

MAIRIE- Service ETAT CIVIL

32 rue du Gord – 28630 LE COUDRAY - ☎ : 02.37.28.77.90

Ouverte du lundi au vendredi : 8h30 à 12h – 13h30 à 17h.

etat.civil@ville-lecoudray28.fr

Il est recommandé de vous présenter à notre service au plus tard 30 minutes avant la fermeture.

DOSSIER DECLARATION DE NAISSANCE

A compléter et à remettre en mairie

La déclaration de naissance doit être effectuée à la MAIRIE du COUDRAY dans les CINQ JOURS qui suivent la naissance. Le jour de la naissance n'est pas pris en compte. Ce délai est prolongé jusqu'au 1^{er} jour ouvrable suivant si le dernier jour de déclaration est un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé.

Jour de la naissance	Dernier jour de déclaration
Lundi	Lundi suivant
Mardi	Lundi
Mercredi	Lundi
Jeudi	Mardi
Vendredi	Mercredi
Samedi	Jeudi
Dimanche	Vendredi

IMPORTANT – Déclaration hors délai

Faute de déclaration dans le délai, l'enfant non déclaré n'a pas d'existence légale.

AUCUN ACTE DE NAISSANCE ne pourra vous être délivré pour vos démarches auprès des organismes Sécurité Sociale, CAF, mutuelle, employeurs....

UNE DECLARATION DE NAISSANCE FAITE HORS DELAI ENTRAINE UNE PROCEDURE OBLIGATOIRE ET LONGUE AUPRES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE pour obtenir un **jugement déclaratif de naissance**. Des sanctions pénales sont encourues.

PIECES A FOURNIR A LA DECLARATION DE NAISSANCE

Pour toute information, contacter le service **ETAT CIVIL** au **02.37.28.77.90**

1. **Certificat d'accouchement original**, (uniquement à remettre en mairie – aucune photocopie de ce document ne vous sera faite).
2. **Fiche de renseignements** (page 3).
3. **Pièce d'identité originale du ou des parents** (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte de résident...).
4. **Livret de famille ou vos actes de naissance** ou à défaut photocopie du livret de famille de vos parents. Mariage à l'étranger : présenter l'acte traduit.
5. **Déclaration de choix de nom en original signée des 2 parents** (page 4)
6. **Le certificat de coutume nominatif**, délivré par le Consulat ou l'Ambassade.
Uniquement pour transmettre un nom selon la réglementation appliquée dans votre pays d'origine.

Pour les parents NON MARIÉS :

- ou
7. **Reconnaissance anticipée originale.**
 8. **Justificatif de domicile aux nom et prénom du PERE :**
Facture de moins de **3 mois** d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe, d'accès à Internet, ou dernier avis d'imposition revenus / taxe foncière.
AUCUNE facture de téléphone mobile ou quittance de loyer manuscrite ne sera acceptée.

En cas d'hébergement chez une personne :

- + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant,
- + justificatif de son domicile (de moins de 3 mois),
- + **une attestation d'hébergement sur l'honneur récente (de moins de 3 mois), datée et signée.**

FICHE DE RENSEIGNEMENTS A COMPLETER ET A SIGNER PAR LES PARENTS

ENFANT

NOM DE FAMILLE : _____
(1^{ère} partie _____ 2nde partie _____)

PRÉNOM(S) – indiquer les accents, cédille ou trait d'union :

FILLE ① _____ ② _____ ③ _____

GARÇON ① _____ ② _____ ③ _____

La mère a-t-elle déjà eu des enfants, si oui, combien ? _____

Date de naissance du précédent enfant né vivant : ____/____/____

Date du PACS des parents : ____/____/____

Parent / PERE / MERE

NOM : _____

(1^{ère} partie : _____ 2nd partie : _____)

Prénoms : _____

Adresse : _____

Profession : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Parent / MERE

NOM (de naissance) : _____

(1^{ère} partie : _____ 2nd partie : _____)

Prénoms : _____

Adresse, si différente du père : _____

Profession : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

PRESSE LOCALE - Souhaitez-vous une publication (gratuit) ?

OUI Echo Républicain **OU** Echo de Brou

NON

Attention : la ville de domicile, les noms, prénoms des parents et de l'enfant seront publiés.

SIGNATURE du parent / père / mère

Pour accord

SIGNATURE du parent / mère

Pour accord

INFORMATION – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le présent formulaire a pour finalité le recueil de données relatif à la démarche de déclaration de naissance et constitue un traitement de données nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le Maire de LE COUDRAY, en tant que responsable du traitement, est soumis.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre la délivrance des actes à la suite d'une déclaration de naissance.

Les autres destinataires de ces données sont l'INSEE, la PMI, la Maternité, le Tribunal judiciaire et, si vous avez donné votre autorisation, la presse locale.

Ces données sont conservées et seront utilisées exclusivement dans le cadre des missions du service État Civil.

Conformément à la réglementation informatique et libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de limitation aux informations qui vous concernent.

Pour faire valoir vos droits, vous pouvez contacter la mairie sur : contact@ville-lecoudray28.fr ou le délégué à la protection des données sur : dpo@recia.fr.

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez saisir la CNIL.

DECLARATION CONJOINTE DE CHOIX DE NOM DE FAMILLE

A remplir pour le 1^{er} enfant commun

dont la filiation est établie à l'égard des deux parents au plus tard à la déclaration de naissance.
(Article 311-21 du code civil)

Nous soussignés,

PARENT / EPOUX (SE) / PERE / MERE

Nom _____
(1^{ère} partie _____ 2^{ème} partie _____) (1)

Prénom(s) _____

Adresse : _____

PARENT / EPOUSE / MERE

Nom _____
(1^{ère} partie _____ 2^{ème} partie _____) (1)

Prénom(s) _____

Adresse : _____

Attestons sur l'honneur que l'enfant né ou à naître est notre premier enfant commun :

Prénom(s) : _____

Né(e) le _____ à (Commune du lieu de naissance) : _____

et déclarons choisir pour lui le NOM DE FAMILLE suivant :

Nom _____
(1^{ère} partie _____ 2^{ème} partie _____) (1)

Nous sommes informés (ées) : que ce nom sera inscrit dans l'acte de naissance de notre enfant sous réserve que le lien de filiation soit établi à l'égard de chacun de nous et que ce nom sera également celui de nos autres enfants communs.

Fait à _____ le _____

SIGNATURE du parent / époux (se) / père / mère
Pour accord

SIGNATURE du parent / épouse / mère
Pour accord

Avertissement : En application de l'article 441-7 du code pénal est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende le fait :

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45.000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

(1) Ne remplir cette rubrique qu'en présence d'un double nom pour les parents, c'est-à-dire d'un nom dévolu en application de la loi du 4 mars 2002 relative au nom de famille, uniquement pour les personnes nées après le 1^{er} septembre 1990 ayant bénéficié d'une déclaration conjointe d'adjonction ou de changement de nom. Les personnes qui portent un nom de famille composé indivisible n'ont pas besoin de remplir cette rubrique.